



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de janvier 2021
de la Section Académique du
SNETAA FO
15 rue Charles Gounod,
17000 La Rochelle
snetaa.s3.poitiers@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

206



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial
- p.2 : Echos de l'ASH ; Equivalence CAPPEI
- p 3 : Dotation globale horaire
- P 3 & 4 : Stagiaire, parcours du combattant

Les Lycées Professionnels, grands oubliés des perspectives de rentrée 2021

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Ainsi cette nouvelle année s'ouvre sur une situation de COVID qui met l'ensemble de la communauté éducative à mal entre les différentes continuités pédagogiques mises en place dans les établissements et les directives ministérielles difficiles à faire appliquer dans notre Académie notamment en Charente Maritime, où récemment la DASEN refusait de mettre à l'isolement les enseignants du BTS EEC Etude et Economie de la Construction du LP de l'Atlantique à Royan alors que les directives gouvernementales sont claires : **avec 3 cas simultanés dans une même classe, c'est fermeture administrative de la classe et mise à l'isolement des Enseignants.**

Une nouvelle fois, le SNETAA est intervenu et a permis l'application des textes. C'est avec la vigilance de chacun de nos syndiqués que nous pouvons les faire respecter. Qu'ils en soient remerciés ! Le respect des textes. Il est primordial en ce mois de Janvier car les propositions de DGH sont de retour, avec les heures complémentaires et la mise en place de la transformation de la voie professionnelle, soyons très vigilants pour nos structures.

Le SNETAA FO s'applique à être au plus proche des collègues pour analyser ces DGH, colonne vertébrale des établissements. Cette année c'est par de nombreux rendez-vous en visioconférence, que le SNETAA permet aux collègues de vérifier la juste application de ce qui est dû aux établissements.

Cependant, comment être au plus juste quand en amont, le Rectorat ne tient pas parole. **L'an dernier lors de l'arrivée de Madame La Rectrice, elle nous avait dit qu'elle serait vigilante sur les DGH des Lycées Professionnels. Mais aucun dialogue autour de la fermeture des dernières GA prévue dans l'académie ! Aucune communication sur la mise en place de la dernière phase de la transformation de la voie professionnelle, qui va pourtant supprimer 20 postes chez les PLP !** Rappelons que notre Académie ne compte que 31 lycées professionnels. Il semblerait à moins que le ratio soit incroyablement élevé et cela sans aucune discussion avec les organisations syndicales dans le cadre du comité de suivi de la transformation de la voie professionnelle. C'est parce que dans la demande d'audience à la Rectrice, le SNETAA a soulevé ce point qu'un comité va être réuni. **C'est bien tard**, alors que tous les établissements planchent déjà sur les répartitions ! **20 postes qui disparaissent pour laisser place à 11,88 équivalent temps plein en Heures Supplémentaires Année (HSA).**

Pour leur pouvoir d'achat c'est une revalorisation du point d'indice que veulent les collègues, pas des heures supplémentaires destructrices de postes privant des élèves d'Enseignants au meilleur de leur forme et non pas désabusés face à un nombre considérable d'heures hebdomadaires !

De même, qu'est devenue la RH de proximité qui devait permettre d'aider les collègues de GA qui se retrouvent en mesure de carte scolaire ? **Quand deux collègues partent à la retraite et que leurs postes sont supprimés, ce n'est pas un moindre mal, c'est une calamité pour les jeunes qui nous sont confiés.**

Alors parce que la rentrée se prépare déjà aujourd'hui et que sa préparation se poursuivra jusque fin Aout, restons vigilants et mobilisés. Avec le SNETAA, poursuivons le suivi des dossiers et exigeons d'être entendu par notre Administration pour défendre les moyens attribués aux Lycées Professionnels, aux SEGPA, aux EREA et pour que les PLP puissent avoir les postes conformes à leur mission.

La Rochelle, le 22 janvier 2021, Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique

Les échos de l'ASH : Prime de PP en SEGPA !!!

Depuis plus de trois ans le SNETAA de l'Académie de Poitiers a entamé une discussion avec le Rectorat à propos du non versement de l'ISOE part modulable pour les professeurs principaux des classes de 3^{ème} et de 4^{ème} SEGPA. Depuis plus de 3 ans le SNETAA de l'académie de Poitiers, relayé par le SNETAA National, intervient au Ministère.

La circulaire du 18/11/2020 entérine enfin, une partie de notre demande : **L'ISOE part modulable sera versée aux PP de 3^{ème}, non seulement à ceux de l'année de 20/21 mais aussi à ceux de 19/20.**

Depuis la parution de cette circulaire, on est dans l'attente... Le 14 décembre 2020, un mail de ma direction m'a informé que la décision de la mise en application de la circulaire, dans l'académie de Poitiers était en cours d'arbitrage... et depuis on est toujours dans l'attente, mais il faut faire quelque chose... Alors j'interpelle « BÉNÉDICTE ... » :

« JP : Bénédicte, ma S3 Bénédicite, ne vois-tu rien venir ?

B : Je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie.

JP : Ne vois-tu pas notre chêne institutionnel qui « glandoie » ?

B : Même pas, je vais être obligée de monter là-haut, voir si l'arbitrage pour la mise en application de cette circulaire est finie. Mais attends...

JP : Attendre, je ne fais que ça... Mais je n'attendrai plus très longtemps !!

B : Mais nos arbitres du staff académique vont bien finir par répondre.

JP : Nos arbitres... ils sont à la 3ème mi-temps !?! Et à « Perrault Charles » attends...

B : Je vois que ton impatience te monte à la tête.

JP : Certes.

B : Je vois une grosse poussière venant de ce côté-ci.

JP : Encore un nuage pour nous enfumer !!!

B : Hélas, c'est un troupeau de mouton.

JP : Mais nous on n'est pas que des moutons, nous allons demander audience. Nous n'allons pas nous laisser tondre ?

B : Soit ! Audience sera demandée pour que lumière soit faite et nous ne manquerons pas de tenir informées toutes les personnes concernées.

JP : comme d'habitude, donc à suivre... »

Comme vous pouvez le constater, rien n'est jamais acquis et d'autant plus de nos jours où il devient de plus en plus difficile de faire valoir nos droits.

C'est pourquoi le SNETAA FO, reste plus que jamais le 1^{er} syndicat de la formation professionnelle, pour défendre vos intérêts, et où que vous soyez, vous pourrez toujours compter sur le Syndicat National de l'Enseignement Technique Action Autonome.

Jean-Paul Garribotto, membre du Bureau Académique

Voici une info de dernière minute qui nous arrive juste avant la mise en ligne de notre journal. Nous venons d'apprendre, ce jour, que la troisième mi-temps est terminée, nos arbitres ont rendu enfin leur verdict. Il est demandé aux directrices et directeurs de SEGPA de l'Académie de faire remonter les noms des personnes qui ont assuré la mission de PP pour l'année 2020-2021 et l'année 2019-2020.

Il ne vous reste donc plus qu'à vérifier que votre nom a bien été saisi si vous êtes concerné, sachant qu'il n'y a qu'une seule prime d'attribuée par classe de 3ème et qu'en règle générale il y a deux PP par section. N'hésitez pas à nous contacter, pour tout problème qui pourrait survenir.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Les PLP détenteurs du 2CA-SH ont attendu 3 années pour obtenir en équivalence le CAPPEI

La création du CAPPEI commun aux enseignants du premier et second degré par le décret de février 2017 donnait uniquement l'équivalent au CAPA-SH du premier degré et non au 2CA-SH pour les PLP du second degré. Toutefois ce décret précisait que les enseignants détenteurs du 2CA-SH avaient la possibilité d'obtenir le CAPPEI en préparant un module complémentaire. Le SNETAA a toujours contesté cette discrimination et enfin au bout de 3 ans le SNETAA et les PLP obtiennent gain de cause par le décret 2020-1634 du 21 décembre 2020 qui **accorde de plein droit le bénéfice du CAPPEI aux titulaires du 2CA-SH.**

Le SNETAA avait aussi demandé et insisté durant ces trois années d'attente, d'offrir la possibilité aux enseignants exerçant déjà auprès des jeunes en situation de handicap, la validation du CAPPEI par la VAE. C'est chose faite aussi par l'arrêté du 21 décembre 2020 « Les candidats doivent justifier de cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant **dont trois dans le domaine de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap** ».

Le CAPPEI présenté par la VAE sera obtenu par décision d'un jury composé de trois personnes :

- un IEN chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap ou un IA-IPR en charge d'une mission pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- un IEN chargé de l'enseignement du premier degré ou un IA-IPR de discipline ou un IEN de l'enseignement général ou technique ou d'un directeur académique des services de l'EN ou son adjoint ;
- un enseignant spécialisé du parcours de formation, suivi par le candidat.

Le candidat devra élaborer un dossier portant sur sa pratique professionnelle. La présentation du dossier sera de 15 min suivie d'un entretien de 45 min avec le jury.

La prime transitoire qui avait été maintenue pendant quatre ans pour permettre d'obtenir le CAPPEI, ne sera plus attribuée à la rentrée 2021 pour ceux qui n'ont pas le CAPPEI. Toutefois on s'assurera auprès du Rectorat de la mise en place de la VAE cette année si non le report de la prime devra être prorogée. Les PLP de l'Académie de Poitiers exerçant en SEGPA, en EREA, pourront donc bénéficier de ces nouvelles dispositions.

Françoise Bureau, membre du Bureau Académique

DGH : Dotation globale horaire

Nous voici en janvier, et avec la galette, arrivent aussi les DGH dans les établissements, souvent beaucoup moins digestes !

Soyons vigilants : le Rectorat donne un montant d'heures global, à vous de faire les calculs détaillés pour savoir si vous avez les heures que vous devez avoir !

Premier point important, le chef d'œuvre en CAP ! Les 3 heures doivent être doublées quel que soit l'effectif et comme il est dans les enseignements professionnels (voir grille du JO du 20 décembre 2018), ces heures doivent être données par section. Donc, si vous avez un regroupement de deux sections (Peinture et construction Bois, par exemple), vous devez avoir 12 h de Chef d'œuvre et non pas 6.

Deuxième point, les heures complémentaires : leur calcul dépend des effectifs prévisionnels du Rectorat. Par exemple, pour une 2nde SEN-MELEC « production » à 30 élèves, vous aurez : $30 \times 13,5/20$ soit 20,25 h en plus. A vous de décider, en conseil pédagogique, ce que vous souhaitez en faire. Elles sont utiles pour prévoir des dédoublements en Enseignement général, ainsi qu'en Enseignement Professionnel. Si vous avez un regroupement de deux sections différentes en 1^{ère} par exemple, grille production, le calcul se fait en multipliant l'effectif prévu par le Rectorat par 6,75 et en divisant par 20. Inutile dans ces cas-là de dédoubler l'enseignement professionnel, les heures sont déjà données par groupe d'atelier.

Troisième point : la mixité de publics !

De plus en plus, on voit apparaître, ici et là, des effectifs « apprentis » dans nos sections ! Attention, ces effectifs ne comptent pas pour le calcul des heures complémentaires !

Par contre, lorsqu'ils sont présents, leur emploi du temps doit être à 35 h hebdomadaires, même si la classe sous statut scolaire dans laquelle ils sont intégrés a un emploi du temps à 30 heures. Ce sont généralement des heures d'enseignement général qui doivent être effectuées, pour « compenser » les absences des apprentis lorsqu'ils sont en entreprise. Hélas, ces heures ne sont pas dans la DGH ; ce ne sont pas des heures « postes ». Vous devrez les effectuer en plus de votre service « normal » et votre employeur ne sera pas l'Education Nationale, ce qui signifie un bulletin de salaire à part et des heures qui ne sont pas considérées comme des heures supplémentaires et qui donc ne seront pas défiscalisées.

Le point positif, c'est que RIEN ne vous oblige à effectuer ces heures !

Pour conclure, nous devons exiger le strict respect des grilles horaires pour la rentrée 2021. La nouveauté c'est le fléchage des 3,5h sur Module insertion professionnelle ou poursuite d'étude ; pour le moment c'est trop vague, et le Ministère nage dans un flou artistique qui nous inquiète et c'est pourquoi le SNETAA demande donc que le Ministère clarifie cette nouveauté et surtout que l'on ne laisse pas une fois encore les collègues seuls face à cela ; nous demandons un accompagnement sérieux et rapide pour éviter toutes les anxiétés qui nous remontent des établissements.

N'hésitez pas à participer à nos réunions en visioconférence et à nous contacter si vous avez besoin d'aide ou de précisions.

Henriette Meunier, membre du Bureau Académique



Faire ses classes comme Stagiaire, plus qu'un parcours du combattant !

A la suite des nombreuses rencontres avec les collègues débutant dans le métier, l'équipe académique du SNETAA FO tient à partager leur vécu, extrêmement difficile, pendant leur année de stagiarisation.

Rappelons que certains collègues ont un emploi du temps complet (celles ou ceux qui peuvent prétendre à une expérience professionnelle) lorsque d'autres exercent à mi-temps. Toutes et tous n'ont pas les mêmes attentes, les mêmes envies, les mêmes besoins de formation. Il en découle que ces collègues n'ont pas le même ressenti sur cette année de titularisation. Cependant, des points communs existent, en particulier ce sentiment de maltraitance de l'institution à laquelle " les nouveaux " ne sont pas préparés. Pire, certains parlent même de violence institutionnelle ! Comment alors démarrer sereinement dans ce métier ?

.../...

Les INSPé aujourd'hui, autrefois les ESPé et même les IUFM, n'ont pas évolué en matière d'organisation de la formation ! Le plus récurrent est cette gabegie de temps sur les routes académiques. Qui n'a pas fait 5 heures de route pour une formation de 3 heures ? Quel stagiaire n'a pas eu à se rendre à l'autre bout de l'académie pour suivre la formation à 14 h quand il termine ses cours à midi ? Quel stagiaire n'a eu comme repas de midi qu'un sandwich froid englouti sur la route ? Tout ça orchestré avec l'infantilisation et la menace permanente d'être défalqué si une absence à l'une de ces formations est constatée ! Quand ces efforts sont récompensés par un contenu intéressant, des connaissances supplémentaires, un point de vue qui engage une réflexion personnelle, on se dit que cette dépense d'énergie est louable. On rentre chez soi satisfait, content, avec le sentiment d'avoir avancé... Mais c'est loin d'être toujours le cas ! Non content de passer sa vie sur la route, le collègue stagiaire doit aussi penser, un peu, sans réelle expérience pédagogique parfois, à préparer au mieux ses cours pour mener ses élèves à la réussite !

Pour preuve, les collègues à mi-temps ont un travail universitaire énorme à fournir pour valider ce fameux Master MEEF qui leur ouvre les portes du professorat : cours à suivre impérativement, TD, devoirs à rendre, mémoires,... L'année étant validée par un diplôme de niveau 7 (anciennement I), il est normal et concevable de demander ce travail à des étudiants qui aspirent à ce niveau de qualification. Cependant il ne faut pas oublier le travail d'enseignant qu'ils doivent aussi assumer : 9 heures de cours à préparer, c'est au minimum autant de préparation. Il semble que les concepteurs et responsables des formations des enseignants de INSPé aient oubliés que les stagiaires ne sont pas que des étudiants en master, mais qu'ils sont aussi des enseignants en responsabilité de leurs classes. Pourquoi ne pas prolonger d'une année la formation des enseignants qui, pendant la première année post-titularisation, pourraient suivre plus sereinement des modules de formation choisis avec finesse en fonction des besoins ressentis par chacun ?

Les collègues à temps plein sont peut-être moins sollicités, mais cela dépend aussi des corps d'inspection qui, pour certains, encouragent vivement, et c'est un euphémisme, les stagiaires à suivre tel ou tel module. Quid de ces collègues, qui certes ont un peu plus d'expérience, mais qui savent déjà (?) qu'aller à l'encontre de l'avis de l'inspecteur, c'est se mettre potentiellement dans une situation difficile pour l'avenir. Rappelons qu'ils sont en charge de 18 heures de cours, donc à minima de 36 heures de travail par semaine. Je vois certains collègues sourire en se disant que l'avenir leur montrera que ces 36 heures de travail par semaine ne sont pas suffisantes si on a un peu de conscience professionnelle. En plus de cette problématique, ces collègues ont une vie professionnelle antérieure, des contraintes personnelles (conjoint en CDI, enfants scolarisés, emprunts, impôts,...) qui se heurtent violemment à la réalité du reclassement qui tarde, qui tarde, qui tarde... Certains perdent la moitié de leurs revenus sur les premiers mois, sans bien sûr, perdre la moitié de leur frais : des frais en plus pour les déplacements, l'hébergement... Ils sont alors obligés de se battre (mendier ?) pour obtenir une avance pour simplement leur permettre de vivre. Il y aura rétroactivité sur le salaire me direz-vous. Certes, mais en attendant les échéances elles ne sont pas modulables !

Toutes ces problématiques impliquent un profond et légitime questionnement qui, pour certains, n'imaginaient pas le métier d'enseignant ainsi. Quelle n'a pas été ma surprise lorsqu'un collègue stagiaire m'a questionné, sur la démarche à suivre pour changer de Ministère... ou encore un autre arrivant d'un autre Ministère motivé plus que jamais à la rentrée et qui maintenant, en quatre mois, cumule toutes " les galères " sans mauvais jeu de mots... n'est même plus certain de poursuivre si l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille n'est pas possible... Il y a là, sans aucun doute, une problématique que se refusent de voir les responsables, et tous les acteurs qui participent à la mise en place et à la conception de la formation des enseignants. La seule réponse apportée par l'institution est que l'année de titularisation est dense, intense, soutenue. Mais jamais aucune interrogation ne pointe dans leurs esprits. Les stagiaires se plient, bon gré mal gré, aux demandes institutionnelles, leur mal être étant de plus en plus prégnant.

Reste un problème pour nous, professeur de lycée professionnel, et plus particulièrement les collègues d'enseignement professionnel, qui ne rentrent dans aucune case des maquettes de formation des professeurs. Alors, ici ou là, on tente tant bien que mal de les intégrer aux formations prévues. Malheureusement, combien de nos collègues nous parlent d'un sentiment d'abandon, de solitude, d'être livrés à eux-mêmes...

Enfin, en cette année particulière, il serait souhaitable que chaque stagiaire connaisse au plus tôt, et dorénavant au plus vite, les modalités d'évaluation de fin d'année, et plus particulièrement concernant cet oral, dont tout le monde parle, mais qui reste dans un flou absolu... enfin espérons pas pour tout le monde !

Le SNETAA FO demande à ce qu'il y ait une formation spécifique avec des formateurs spécifiques pour tous les PLP !

Le SNETAA FO s'oppose au mode de recrutement par la Masterisation purement dogmatique !

Le SNETAA FO dénonce l'utilisation des stagiaires comme des moyens d'enseignement ! Le SNETAA milite toujours pour une entrée progressive des stagiaires dans le métier.

Christelle Bruneau et Jean-Luc Germaneau, membres du Bureau Académique